



*Saint-Christophe-de-Double*

**MAIRIE**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 20 juillet 2020, s'est assemblé, en date du vendredi 20 juillet 2020 à 20h00, à la mairie, sous la présidence de Martine LECOULEUX, Maire.

*La séance est déclarée ouverte à 20h00.*

**Présent(e)s** : Mme LECOULEUX Martine, Maire, MM. MESNIER David, BERJONNEAU Jacques, Mme PILLET Anne-Sophie, adjoints, M. COUTAUD Yannick, Mmes LEPELETIER Cécile, CABIROL Sandrine, MM. BRULATOUT Damien, HORRU Jean-Michel, ARNOUD Alain, MICHENAUD Christophe, conseillers municipaux

**Excusés** : Mme BEROUJON Aurélie, MM. BARRETEAU François, NOEL Michel (pouvoir à Martine LECOULEUX) et M. LAFOURCADE Jean-Claude.

Mme Anne-Sophie PILLET a été élue secrétaire de séance.

#### **QUORUM ATTEINT**

Conseillers Municipaux en exercice :	15
Conseillers Municipaux présents :	11
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir :	1
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés :	4

#### Ordre du jour :

##### Vote des documents budgétaires

\* Pour la Commune,

\* Pour le Budget Annexe Logements Sociaux

- Vote du compte administratif 2019
- Affectation du résultat 2019
- Vote du compte de gestion du Trésorier
- Vote du budget 2020

##### Demande de subvention F.D.A.E.C. et F.D.A.V.C.

##### Travaux à programmer

##### Questions diverses

MAIRIE : 46 Le Bourg - F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Téléphone : **+33 (0)5 57 69 51 11**

[communedestchristophededouble@orange.fr](mailto:communedestchristophededouble@orange.fr)

[www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h le vendredi de 9h à 12h

### 1-Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, et les budgets annexes, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Patrice BOUVRY, l'ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer comme indiqué ci-dessous :
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessous.

Vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

### 2-Affectation des résultats 2019

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs, Statuant sur les affectations de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Constate et approuve** les résultats du budget communal et des budgets annexes 2019.
- **Décide** de reporter les excédents de fonctionnement comme suit :

Budget communal :	519 356.75 €
Budget annexe logements sociaux :	19 887.94 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans les budgets 2020, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

### 3-Vote du compte de gestion

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Municipal,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

➤ **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

#### **4-Vote du budget 2020**

Madame le Maire présente les grandes orientations du budget primitif de l'année 2020, concernant ici encore le Budget Principal et le budget annexe Logements sociaux, dont les cumuls se présentent ainsi :

A- BUDGET PRINCIPAL :

<b>Fonctionnement :</b>	<b>964 000 €</b>
<b>Investissement :</b>	<b>572 000 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b><u>1 536 000 €</u></b>

B- BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX :

<b>Fonctionnement :</b>	<b>33 600 €</b>
<b>Investissement :</b>	<b>26 365.23 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b><u>59 965.23 €</u></b>

Vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

#### **4-Subventions**

 F.D.A.E.C.

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de son assemblée plénière.

Elle précise que M. Alain MAROIS et Mme Michèle LACOSTE, Conseillers Départementaux du canton du Nord Libournais, ont envisagé, après répartition de la dotation cantonale, l'attribution à notre commune d'une somme de **15 106 euros**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil **DECIDE** à l'unanimité des membres présents:

- **De réaliser** des achats de matériel pour un montant **HT de 25 139.50 € soit 30 167.40 € TTC** :
  - ❖ D'une part, un tracteur tondeuse et sa remorque
  - ❖ D'autre part, le renouvellement du matériel informatique du secrétariat
- **D'assurer** le financement complémentaire par autofinancement ;
- **De prévoir** les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

Vote :

Pour 12  
Contre 0  
Abstention 0

✚ F.D.A.V.C.

Madame le Maire explique que dans le cadre de la politique d'ensemble menée par le Conseil Général vis-à-vis du monde rural, il a été créé un fonds d'aide à la voirie communale en faveur des communes hors CUB et leur groupement, complétant ainsi les dispositifs existants.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE, à l'unanimité des membres présents,

☞ SOLLICITE l'octroi d'une subvention en vue de la réalisation des travaux des voies communales n° 205 « Le Trey / Mazeau » et n° 13 « La Croix / Mazeau) sur une superficie globale de 7 000 m<sup>2</sup>.

Le coût de l'opération envisagé est évalué à la somme de :

**87 588 Euros T.T.C., soit 72 990 Euros H.T.**

☞ APPROUVE le plan de financement proposé comme suit :

- Subvention sollicitée au titre du F.D.A.V.C. 10 500 €
- Autofinancement 77 088 €.

☞ S'ENGAGE au cas où la subvention lui serait accordée :

- à inscrire chaque année au budget communal les sommes nécessaires à l'entretien du matériel ;
- à assurer le financement lui incombant pour la réalisation intégrale du projet défini ci-dessus.

Vote :

Pour 12  
Contre 0  
Abstention 0

## 5- Affaires scolaires

✚ Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire à la rentrée 2020. Ils resteront fixés à 2.60 euros pour les enfants, et à 5.20 euros pour les adultes.

✚ Il est décidé de procéder à l'acquisition de tablettes SGOOL pour les enfants et d'ordinateurs pour les enseignants. Ces équipements sont financés avec deux subventions Etat et Département.

## 6- Programme de travaux

Sont notamment prévus au budget 2020 :

✚ Des travaux de point à temps sur la voirie programmés sur l'ensemble de la commune.

✚ Des travaux urgents de réhabilitation des locaux scolaires (nettoyage, peinture, maçonnerie.).

✚ L'étude d'une clôture de l'Espace culturel 'Portes de la Double' en bordure du lac.

✚ Suite à incendie, la rénovation des vestiaires du stade. Dans l'attente, le club de football va signer une convention avec la Commune des Eglisottes qui accepte l'utilisation du stade à Montfourat.

## 7-Questions diverses

✚ **LA CALI** : Mme Lecouleux fait part de la demande d'inscription de la plupart des membres du conseil municipal à plusieurs commissions thématiques intercommunales créées par La Cali : Finances, Enfance, Zones blanches, Marchés publics, Eau-assainissement, Agriculture, Urbanisme, Jeunesse, Mobilité douce, Patrimoine & Forêt, Développement touristique ou encore Equipements sportifs d'intérêt communautaire.

✚ **CALIBUS** : Les arrêts de bus pour les lignes desservies par le transport de proximité vont être matérialisés par un mat d'informations. Un nouvel arrêt est prévu à la Cave Coopérative. L'abri bus en place sera repeint par La Cali. Contact pour ce service gratuit : 05 57 51 00 24.

✚ **SIVU** : Anne-Sophie PILLET donne le compte rendu de l'assemblée générale du Chenil du Libournais. La cotisation de la commune est de 0.78 €/habitant.

✚ **ZONES BLANCHES** : Orange a obtenu le marché pour l'implantation d'une antenne relais. Une étude est en cours pour déterminer l'emplacement le plus approprié. Le contrat d'engagement prévoit pour Orange de permettre la couverture d'une grande partie de la commune par les quatre opérateurs.

✚ **EAU POTABLE** : Des travaux de renouvellement de réseau par le Syndicat sont en cours suite au recalibrage de la RD 123. Une déviation de circulation sera établie prochainement au Pin.

✚ **PINIER DES ELUS** : Enfin, en raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal décide de reporter à une date ultérieure la plantation du traditionnel 'Pinier' des élus, prévue le 1er août.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22 :30.*

**Prochain Conseil Municipal**  
**Lundi 24 août 2020 – 20 :00**  
*(à titre indicatif)*

*Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)  
Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.*

La Maire,

La Secrétaire de séance,

